



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Addendum 1 à la
Circulaire administrative
CA/201

Le 15 janvier 2013

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: Elaboration du projet de Rapport de la RPC à la CMR-15

Introduction

A sa session de 2012, le Conseil de l'UIT a adopté la Résolution 1343 (voir le [Document C12/85\(Rév.1\)](#)), qui contient, notamment, l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR-15).

Compte tenu de cette Résolution et des résultats de la première session de la Réunion de préparation à la CMR-15 (RPC15-1, voir la [Circulaire administrative CA/201](#) du 19 mars 2012), la Commission de direction de la RPC-15 s'est réunie le 18 décembre 2012 pour examiner la façon d'élaborer le projet de Rapport de la RPC à la CMR-15. Les Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R et des groupes responsables ont été invités à participer à cette réunion.

Elaboration du projet de rapport de la RPC à la CMR-15

Eu égard à la Résolution 1343 (C12) et à la [Résolution UIT-R 2-6](#), et compte tenu du fait que le CICG était disponible, il a été décidé que la seconde session de la RPC-15 (RPC15-2) serait prévue à Genève du 23 mars au 2 avril 2015. Il a aussi été décidé que les projets de texte final pour la RPC élaborés par les groupes responsables devraient parvenir aux Rapporteurs pour les différents Chapitres du Rapport de la RPC-15, avec copie au Bureau, avant le **15 août 2014** au plus tard.

Il est prévu que l'équipe de gestion de la RPC-15 se réunisse à Genève du **1er au 5 septembre 2014** pour regrouper dans le projet de Rapport de la RPC les projets de texte pour la RPC élaborés par les groupes responsables. Il a été noté qu'il était prévu que la réunion du Groupe de travail de la Commission spéciale aurait lieu en décembre 2013 et que la réunion de la Commission spéciale aurait lieu pendant le dernier trimestre de 2014.

Sur la base des informations reçues des Commissions d'études, la Commission de direction de la RPC-15 a modifié certains des groupes concernés dans le Tableau relatif à l'attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-15, comme indiqué dans l'Annexe du présent Addendum 1 de la Circulaire CA/201. L'Annexe donne également des précisions concernant notamment la terminologie utilisée pour faire référence aux questions identifiées lors de la RPC15-1 au titre du point 9.1 de l'ordre du jour de la CMR-15. La structure détaillée proposée pour le projet de Rapport de la RPC à la CMR-15 a été révisée en conséquence et se trouve sur le site web de l'UIT à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/oth/R0A0A000007/en>.

Conformément au § 2.5 de l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 2-6, la Commission de direction de la RPC-15 et le Bureau souhaitent rappeler qu'un résumé analytique pour chaque point de l'ordre du jour de la CMR-15 doit être rédigé régulièrement par le groupe responsable compétent. Les résumés analytiques, qui doivent se présenter sous forme de rapports sur l'état d'avancement des études préparatoires en cours, seront utilisés par le Bureau en vue d'informer les groupes régionaux des progrès accomplis tout au long du cycle d'étude de la CMR. Les résumés analytiques finals seront élaborés et incorporés dans les projets de texte final de la RPC par les groupes responsables. La Commission de direction de la RPC-15 et le Bureau souhaitent également rappeler les lignes directrices relatives à l'élaboration du projet de Rapport de la RPC, lesquelles figurent dans l'Annexe 2 de la Résolution UIT-R 2-6.

Vous trouverez des informations détaillées sur les études préparatoires de l'UIT-R relatives aux points de l'ordre du jour de la CMR-15 sur la page web de l'UIT à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/UIT-R/go/rcpm-cmr-15-studies>.

Le Bureau souhaite saisir cette occasion pour souligner qu'il est important que tous les groupes concernés utilisent [l'Edition de 2012 du Règlement des radiocommunications](#) pour élaborer les projets de texte de la RPC.

Les coordonnées mises à jour du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs pour les différents Chapitres ainsi que d'autres précisions concernant les activités liées à la RPC-15 sont disponibles sur la page web de la RPC à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm>.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: Modifications de l'attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-15

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la RPC
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Modifications de l'attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-15

Le tableau ci-après fait état de la mise à jour de l'attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R en fonction des points de l'ordre du jour de la CMR-15. Il contient une colonne «groupes responsables» et une colonne «groupes concernés» aux fins de l'identification de ces groupes de l'UIT-R pour les différents points de l'ordre du jour de la CMR-15.

NOTE 1 – Les activités de la Commission spéciale sont subdivisées en deux catégories:

- a) les travaux que la RPC 15-1 a confiés directement à la Commission spéciale pour lesquels la Commission spéciale ou son Groupe de travail engageront peut-être des études, selon qu'il conviendra; et
- b) les tâches liées aux aspects réglementaires des travaux que la RPC15-1 a confiés aux Commissions d'études et à leurs Groupes de travail, pour lesquelles la Commission spéciale et son Groupe de travail engagent des études sur les textes relatifs à la réglementation ou aux procédures, sur la base des contributions soumises par les membres; la première réunion de la Commission spéciale ou de son Groupe de travail sur les activités relevant de cette catégorie aura lieu d'entente avec le Président de la RPC, les Commissions d'études et leurs Groupes de travail.

NOTE 2 – Les Groupes de travail de l'UIT-R indiqués dans le Tableau ci-après ont été identifiés sur la base de la structure des Commissions d'études de l'UIT-R figurant dans le Document CPM15-1/1.

NOTE 3 – Les Groupes responsables sont invités à communiquer régulièrement aux groupes concernés des informations sur l'avancement et les résultats de leurs études.

Attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-15				
Point de l'ordre du jour de la CMR-15		Résolution de la CMR	Groupe responsable	Groupe concerné ⁽¹⁾
1.1		233 (CMR-12)	GAM 4-5-6-7 ⁽²⁾	GT 4A, GT 4B, GT 4C, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 5D, GT 6A, GT 7B, GT 7C, GT 7D, (GT 1A, GT 3K, GT 3M) ⁽²⁾
1.2		232 (CMR-12)	GAM 4-5-6-7 ⁽²⁾	GT 4A, GT 5A, GT 5B, GT 5D, GT 6A, (GT 3K, GT 3M) ⁽²⁾
1.3		648 (CMR-12)	GT 5A	GT 5B, GT 5C, GT 5D, (GT 1B, GT 4A, GT 4B, GT 4C, GT 6A, GT 7B, GT 7C, GT 7D)
1.4		649 (CMR-12)	GT 5A	GT 5B, GT 5C, (GT 3L)
1.5		153 (CMR-12)	GT 5B	GT 4A, GT 4B, (GT 3M, GT 5C, GT 7B, GT 7C, GT 7D)
1.6		151 (CMR-12)	GT 4A	GT 4C, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7B, GT 7C, GT 7D, (GT 3M, GT 6B)
		152 (CMR-12)		GT 4C, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7B, GT 7C, GT 7D, (GT 3M)
1.7		114 (Rév.CMR-12)	GT 4A	GT 4C, GT 5B, (GT 3M, GT 5A)
1.8		909 (CMR-12)	GT 4A	GT 4C, GT 5A, GT 5B, GT 5C, (GT 7A, GT 7B, GT 7C, GT 7D)
1.9	1.9.1	758 (CMR-12)	GT 4A	GT 5A, GT 5C, GT 7B, (GT 3M)
	1.9.2		GT 4C	GT 4A, GT 4B, GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7B, (GT 3M)
1.10		234 (CMR-12)	GT 4C	GT 4A, GT 4B, GT 5A, GT 5C, GT 7A, GT 7B, GT 7C, GT 7D, (GT 3M)
1.11		650 (CMR-12)	GT 7B	GT 4A, GT 4C, GT 5A, GT 5C, (GT 3M)
1.12		651 (CMR-12)	GT 7C	GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7B, GT 7D
1.13		652 (CMR-12)	GT 7B	GT 5A, GT 5C
1.14		653 (CMR-12)	GT 7A	GT 6A, (GT 6B)
1.15		358 (CMR-12)	GT 5B	GT 4A, GT 4C, GT 5A, GT 5C, GT 5D, CE 7 ⁽³⁾ , (GT 3K, GT 3M, GT 6A)

(1) Par groupe concerné de l'UIT-R, on entend soit un groupe présentant une contribution sur un point particulier (indiqué en caractères gras), soit un groupe intéressé (indiqué entre crochets) qui suivra les travaux sur une question particulière et prendra des mesures, si nécessaire.

(2) Voir la Décision de la RPC15-1 relative à la création et au mandat du Groupe d'action mixte 4-5-6-7 (Annexe 10 de la Circulaire administrative CA/201).

(3) La Commission d'études indiquera le ou les Groupes de travail pertinents.

Attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-15			
Point de l'ordre du jour de la CMR-15	Résolution de la CMR	Groupe responsable	Groupe concerné⁽¹⁾
1.16	360 (CMR-12)	GT 5B	GT 5A, GT 6A, (GT 3K, GT 4A, GT 4C, GT 7B, GT 7C, GT 7D)
1.17	423 (CMR-12)	GT 5B	GT 4A, GT 4C, GT 5A, GT 5C, GT 7B, GT 7C, GT 7D, (GT 1B, GT 3K, GT 6A)
1.18	654 (CMR-12)	GT 5B pour les points i) et ii) du invite (sur la base des besoins de spectre communiqués par le GT 5A) GT 5A pour le point iii) du invite	GT 1B, GT 7B, GT 7C, GT 7D, (GT 3M, GT 5C)
2	28 (Rév.CMR-03) 27 (Rév.CMR-12)	CPM15-2	–
4	95 (Rév.CMR-07)	CPM15-2	–
7	86 (Rév.CMR-07)	GT 4A (Aspects techniques et réglementaires) Commission spéciale (Aspects techniques et réglementaires)	GT 4C, GT 5A, GT 7B, GT 7C, (GT 4B, GT 7A)
8	26 (Rév.CMR-07)	N'entre pas dans le cadre de la RPC	

En outre, la RPC15-1 a attribué les travaux préparatoires de l'UIT-R suivants en vue de la CMR-15 dont rendra compte le Directeur du Bureau des radiocommunications, selon qu'il conviendra.

Attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-15			
Point de l'ordre du jour de la CMR-15*	Résolution de la CMR	Groupe responsable	Groupe concerné⁽¹⁾
9 conformément à l'article 7 de la Convention, examiner et approuver le Rapport du Directeur des radiocommunications:			
9.1	sur les activités du Secteur des radiocommunications depuis la CMR-12;		
9.1.1	205 (Rév.CMR-12)	GT 4C	GT 5A, GT 5B, GT 5C, GT 7B, GT 7C
9.1.2	756 (CMR-12)	GT 4A (Aspects techniques et réglementaires) Commission spéciale (Aspects techniques et réglementaires)	–
9.1.3	11 (CMR-12)		–
9.1.4	67 (CMR-12)	GT 1B Commission spéciale (voir la NOTE 1 ci-dessus)	–
9.1.5	154 (CMR-12)	GT 4A (Aspects techniques et réglementaires) Commission spéciale (Aspects techniques et réglementaires)	–
9.1.6	957 (CMR-12)	GT 1B	GT 4A, GT 4C, GT 5A, GT 5C, GT 5D, GT 7B, GT 7C, GT 7D
9.1.7	647 (Rév.CMR-12)	GT 1B	–
9.1.8	757 (CMR-12)	GT 7B	GT 4A, Commission spéciale, (GT 5A, GT 6A)
9.2	sur les difficultés rencontrées ou les incohérences constatées dans l'application du Règlement des radiocommunications; et		
9.3	sur la suite à donner à la Résolution 80 (Rév.CMR-07);		
	80 (Rév.CMR-07)	(4)	GT 4A

* Y compris les huit questions identifiées par la RPC15-1 au titre du point 9.1 de l'ordre du jour de la CMR-15, à savoir 9.1.1, 9.1.2, 9.1.3, 9.1.4, 9.1.5, 9.1.6, 9.1.7 et 9.1.8.

(4) En fonction des contributions des administrations.